

Chauffage

Votre système de chauffage



Nous vous proposons nos services afin de concevoir l'installation de chauffage qui vous correspondra le mieux en fonction de votre situation géographique, des caractéristiques techniques et thermiques de votre logement et de votre budget. Nos techniciens s'assurent de la conformité de votre installation et procèdent à des contrôles nécessaires pour le bon fonctionnement de vos appareils et pour votre sécurité ! Nous sommes dans la capacité de vous proposer une large gamme de services pour tout ce qui concerne le système de chauffe de votre habitation.

- Vente, Installation, Pose, Remplacement, Dépannage, Entretien, Remise en route de :

1. chaudière fioul,



chaudiere
gaz

2. chaudière gaz (naturel et propane),
 3. chaudière bois,
 4. [chaudière à granulés](#)
 5. [chaudière électrique](#),
 6. [chaudière à condensation](#)
 7. chauffe-eau gaz
 8. chauffe-eau électrique
 9. de toutes marques
- Pose de radiateurs fonte, acier, [électrique](#)
 - Pose de [thermostat d'ambiance](#)
 - Installation de systèmes réversibles gainables
 - Pose de plancher chauffant



plancher chauffant

- Nettoyage de circuit de chauffe
- Pose de ventilo-convecteurs
- Remplacement de têtes thermostatiques
- Régulation
- Installation ballon solaire combiné
- [Pose de pompe à chaleur aérothermique et géothermique](#)
- Climatisation
- [Energie solaire](#)
- [Capteur photovoltaïque](#)
- Ramonage de cheminée, insert, poêle , foyer ouvert ou fermé
- Contrat d'entretien

Station technique [ACOVA](#)

ACOVA

acova

Notre établissement est également la seule station technique ACOVA des côtes d'armor, afin d'assurer tous les SAV sur tous les produits de cette marque.

Contrat d'entretien annuel de votre chaudière

Pour votre information, entretenir sa chaudière est une obligation légale.

Une installation de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire doit être entretenue une fois par an. Son entretien doit être effectué par un professionnel du chauffage.

D'autant plus que l'entretien annuelle de votre système de chauffage vous permet de faire des économies sur votre facture annuelle d'énergie.

Déduction fiscale – L'éco-prêt à taux zéro

En outre, en fonction de vos choix d'énergie, vous pouvez bénéficier de l'Éco-Prêt à Taux Zéro et de crédit d'impôt. Notre personnel sera vous informer à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter.